

Z.T.L. PESCALLO

AVIS

Nous vous informons que, au cours de l'année 2023, la discipline de la Z.T.L. aura la réglementation suivante :

du 1 avril au 31 octobre, tous les jours ouvrables et jours fériés, de 00.00 à 06.00 heures et de 10.00 à 24.00 heures;

À partir de cette année, le contrôle des accès sera effectué, comme les autres Z.T.L., par détection automatique.

Le crédit des véhicules pourra être effectué selon les modalités suivantes :

en ligne à travers la section Police locale/Sanctions/Permis présent sur le site institutionnel de la Commune de Bellagio



Via Garibaldi, 1 – 22021 Bellagio – Como – Italia – Tel. +39031950815 – sede di Bellagio - int. 1

E-mail: poliziale@comune.bellagio.co.it - www.comune.bellagio.co.it - P. IVA 00605620137

Servizio Polizia locale

(selon les modalités indiquées en fonction des cas individuels) ;

remise au bureau local de la police du formulaire approprié (différent selon les cas) dûment rempli, signé et accompagné de toutes les annexes requises.

Nous vous informons que l'application gratuite MUNICIPIUM (pour Android et iOS) est disponible où, en sélectionnant la municipalité de BELLAGIO, puis INFORMATIONS UTILES, il y a des indications sur la viabilité.

Le bureau de police local est disponible pour toute information, également accessible à l'adresse e-mail : ztl@comune.bellagio.co.it



Via Garibaldi, 1 – 22021 Bellagio – Como – Italia – Tel. +39031950815 – sede di Bellagio - int. 1 E-mail:
poliziale@comune.bellagio.co.it - www.comune.bellagio.co.it - P. IVA 00605620137